

MÉMOIRE

déposé à la

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

sur la

Gestion des matières résiduelles

Présenté par M. Michael Cloghesy, président
Conseil patronal de l'environnement du Québec
26 février 2008

CPEQ

CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

INTRODUCTION

Créé en 1993 par des représentants des grands secteurs industriels et d'affaires du Québec, le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) a pour mission de représenter, auprès de différents publics, les intérêts de ses membres en matière environnementale. Le CPEQ présente, de façon unifiée et dans un contexte de développement durable, le point de vue patronal sur des enjeux importants d'intérêt général et commun, en coordonnant les objectifs de ses membres et en obtenant un consensus raisonnable.

Le CPEQ regroupe plus de cent quatre-vingt-dix (190) entreprises et associations parmi les plus importantes au Québec¹. Son concept est unique en Amérique du Nord. Parmi ses objectifs principaux, le CPEQ fait la promotion de la culture environnementale auprès de ses membres afin de favoriser la responsabilisation des entreprises et l'instauration de modes d'autocontrôle à l'égard de la protection de l'environnement.

Depuis ses débuts en 1993, le CPEQ opère dans un contexte de développement durable et a contribué, au fil des années, au développement d'un partenariat efficace et constructif entre l'industrie et les différents paliers de gouvernement. Le CPEQ apprécie donc l'opportunité qui lui est donnée de formuler ses commentaires à la Commission des transports et de l'environnement en regard de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles qui succédera à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Le CPEQ accueille favorablement la démarche de la Commission des transports et de l'environnement qui a pour objectif d'arriver, au terme de sa consultation, à recommander aux autorités compétentes des pistes d'action afin de réactualiser la Politique de gestion des matières résiduelles pour les prochaines années. À cet égard, le CPEQ apporte des commentaires sur le document de consultation intitulé *La gestion des matières résiduelles, Mandat d'initiative* et aussi sur un nombre de sujets reliés au dossier de la gestion des matières résiduelles qu'il juge important sinon essentiel à l'atteinte des objectifs souhaités.

¹ Voir la liste des membres en annexe.

PARTAGE DES RESPONSABILITÉS

Selon le document de consultation, la Commission considère le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des parcs (MDDEP), la Société québécoise de récupération et de recyclage (Recyc-Québec) ainsi que les municipalités, régionales et municipales, comme étant les principales entités responsables de la gestion des matières résiduelles. Cependant, afin de reconnaître les efforts, les engagements et les actions posés par les entreprises quant à la gestion des matières résiduelles, le CPEQ est d'avis que les entreprises devraient aussi être considérées parmi les entités responsables importantes.

INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC

Dans son document d'information, la Commission explique les rôles et missions du MDDEP, de Recyc-Québec et des municipalités en regard du volet information, sensibilisation et éducation (ISE) et rappelle les actions prévues à la *Politique 1998-2008* à cet effet. Cependant, malgré ces actions prévues (actions 3, 4 et 5), le CPEQ est d'avis, qu'à ce jour, la population n'est pas suffisamment informée quant aux infrastructures disponibles, aux programmes en cours ainsi qu'aux diverses façons de traiter les matières résiduelles. Les municipalités et le gouvernement devraient sensibiliser davantage la population quant à la valeur réelle du traitement des matières résiduelles et l'informer des programmes offerts ainsi que des infrastructures disponibles à cette fin. De plus, il serait important que le gouvernement prenne des mesures afin de conscientiser la population sur l'importance de considérer un produit de consommation déjà utilisé comme une matière utile et réutilisable plutôt que comme un déchet. À cet égard, le CPEQ croit que les mesures prises par le gouvernement pour informer la population devrait viser autant les élèves du primaire et du secondaire que les adultes afin de promouvoir ce changement de mentalité.

Par ailleurs, le CPEQ est tout à fait d'accord avec la Commission lorsque celle-ci affirme que les consommateurs devraient prendre davantage conscience de la façon dont ils utilisent les produits de consommation :

Les consommateurs, par leurs habitudes de consommation et leurs manières de faire, peuvent eux aussi agir sur la réduction des matières résiduelles. Par exemple, en se souciant de la façon dont sont fabriqués les produits, en se questionnant sur la pertinence de leurs achats, en utilisant efficacement ce qu'ils possèdent, en évitant d'acheter des produits jetables présentés en portions individuelles ou suremballés.

INDICATEURS ET STATISTIQUES

Afin que les résultats obtenus soient le plus exact possible dans la poursuite des objectifs de la Commission concernant la gestion des matières résiduelles, le CPEQ est d'avis qu'il serait préférable d'introduire des indicateurs plus précis et plus concis. À titre d'exemple, le réemploi et la réduction à la source des matières résiduelles, qui font partie du principe de la primauté des 3RV-E, sont des critères difficilement quantifiables et les résultats qui en découlent ne permettent pas de recueillir des informations précises sur la gestion des matières résiduelles. En revanche, la redevance versée par les industries en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles et des sols contaminés* est une donnée quantifiable puisqu'il s'agit du versement d'une somme d'argent pour un nombre précis de tonnes de matières résiduelles. Aussi, le régime de compensation de la collecte sélective, découlant du Projet de Loi 102, est un autre élément quantifiable qui permet d'obtenir des résultats spécifiques.

Quant aux calculs des statistiques par la Commission dans son bilan de la gestion des matières résiduelles de 1998 à 2006, celle-ci tient compte des matières générées qui constitue le résultat des matières éliminées et des matières récupérées. Cependant, ces sommes de matières générées ne tiennent pas compte des matières qui n'ont été ni éliminées ni récupérées (par exemple, les matières qui ont été stockées ou le réemploi des matières résiduelles). Donc, il serait important de s'assurer que les statistiques produites périodiquement soient basées sur des données solides et que ces données puissent être reproduites d'une façon fiable. Il faut être en mesure de comparer des oranges avec des oranges et non des pommes.

LA VALORISATION

En regard de la valorisation dans le cadre du principe des 3RV-E, le Commission suggère l'utilisation des procédés de haute technologie. *A priori*, le CPEQ n'est pas contre le progrès technologique et encourage les nouveaux procédés pouvant être utiles aux méthodes de gestion des matières résiduelles. Cependant, comme il est mentionné, la pyrolyse, la méthanisation et les combustibles dérivés des déchets municipaux sont des procédés qui peuvent occasionner des coûts très élevés. Dans cette optique, sans exclure ces procédés, le CPEQ est d'avis qu'avant d'implanter et d'imposer cette nouvelle technologie, il faudrait tenir compte des autres priorités nationales, telle la réfection de l'infrastructure routière, ainsi que des ressources disponibles.

Quant à la valorisation des matières résiduelles dans le cadre du concept des matières « potentiellement valorisables », le CPEQ croit que la nouvelle Politique ne devrait pas inclure cette notion qui crée présentement beaucoup de confusion à plusieurs niveaux. En effet, plusieurs organismes ou de simples citoyens contactent fréquemment les personnes responsables chez Recyc-Québec dans le but d'obtenir des précisions sur la notion de « potentiellement valorisable ». Afin d'obtenir de meilleurs résultats et d'éviter la confusion, le CPEQ croit que la nouvelle Politique devrait plutôt référer à un

pourcentage de matières résiduelles valorisables sur la totalité « du sac vert » et la différence du pourcentage représenterait nécessairement les matières non valorisables. Mentionnons à cet effet que seule la province de Québec utilise la notion de « potentiellement valorisable ». De plus, il ne faut pas négliger l'importance de la valorisation énergétique que pourrait offrir certaines matières résiduelles, telles certains types de plastique qui ne peuvent être recyclés, mais qui offrent une source énergétique excellente puisqu'ils sont produits à partir de pétrole ou de gaz naturel.

LE SECTEUR INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI)

À la rubrique « *Matières résiduelles issues du secteur industriel, commercial, institutionnel et du secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition* » du document de consultation, la Commission démontre, notamment, que le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI) n'a pas atteint ses objectifs de récupération, mise à part la récupération des pneus hors d'usage et des huiles usagées. Or, depuis le mois de mai 2006, en vertu du *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles*, le secteur ICI doit verser, au MDDEP, une redevance de 10,00 \$ par tonne métrique de matières résiduelles reçues pour élimination, et, dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, 85% de ces redevances sont redistribuées aux municipalités. Le CPEQ considère que le secteur ICI est pénalisé dans cette distribution des redevances par le gouvernement. En effet, le secteur ICI doit payer une redevance pour l'enfouissement de ses matières résiduelles, mais aucun service ne leur est offert dans le but de réduire leur quantité de matières enfouies et les montants de redevances à déboursier. À titre de suggestion, l'ajout d'emplacement d'Ecocentres pourrait aider le secteur ICI dans la gestion efficace des matières résiduelles et diminuer les matières envoyées à l'enfouissement. Selon le CPEQ, les municipalités devraient offrir le service de collecte des matières recyclables aux commerces et possiblement aux institutions et aux industries.

Par ailleurs, le CPEQ n'est pas d'accord avec le système de distribution des sommes remises aux municipalités dans le cadre du *Programme* qui ne repose que sur la quantité de la population sans égard à la performance des municipalités vis-à-vis la gestion efficace des matières résiduelles.

La formule à appliquer pour le calcul de la subvention est la suivante :

Subvention d'une municipalité admissible = $0,85 \times \text{Redevances reçues au Québec} \times \frac{\text{Population de la municipalité}}{\text{Population de l'ensemble des municipalités admissibles}}$

Or, s'il n'y a aucun critère de performance dans la distribution des redevances, les municipalités n'ont aucun avantage à investir dans un système de gestion de matières résiduelles autre que l'enfouissement. Le CPEQ comprend également que le système mis en place pour évaluer la performance des municipalités est très complexe et que cela ne fonctionne pas pour le moment. Le CPEQ croit qu'il est très important qu'un tel

système d'évaluation soit mis en place et fonctionne d'une façon optimale. Il serait donc important de régler ce problème sans plus tarder.

Dans le même ordre d'idées, le CPEQ suggère que les redevances reçues par le MDDEP pourraient être redistribuées aux municipalités ainsi qu'au secteur privé, et ce, sur la base de critères de performance dans les deux cas, ce qui aiderait et motiverait grandement les entreprises.

REDEVANCE EXIGÉE PAR L'INDUSTRIE

Le CPEQ aimerait souligner le fait que l'industrie a déjà suggéré au gouvernement du Québec la possibilité d'imposer une redevance sur les matelas usagés dans le but de recycler ces matelas. Cependant, cette démarche a été refusée par le gouvernement. Cette position du gouvernement est surprenante considérant que l'offre d'imposer une redevance provenait de l'industrie elle-même.

PLANIFICATION ET ÉCHÉANCIER

Finalement, le CPEQ est d'avis que la planification de la nouvelle politique de gestion des matières résiduelles devrait s'échelonner sur une période de dix à vingt ans afin que tous les acteurs importants concernés puissent avoir le temps de mettre en place les nouvelles normes, des plans d'action et de s'adapter aux changements recommandés ou suggérés à cette nouvelle politique.

CONCLUSION

Le CPEQ croit que les différents paliers de gouvernement responsables de la gestion des matières résiduelles devraient prendre des mesures nécessaires afin d'informer, d'éduquer et de sensibiliser davantage la population concernant les matières résiduelles. Par ailleurs, afin que les résultats obtenus en fonction des objectifs soient le plus précis possible, il serait important que le gouvernement établisse des indicateurs clairs et précis.

Quant aux redevances versées par le gouvernement aux municipalités, le CPEQ est d'avis que les versements devraient être déterminés selon des critères de performance et non seulement en fonction de la quantité de la population.

De plus, le CPEQ croit que le gouvernement, dans le contexte de l'application de sa stratégie de développement durable, pourrait favoriser l'utilisation des matières recyclées dans l'application de sa politique d'achats verts. Il y aurait également lieu de réviser les différentes normes qui existent afin d'assurer qu'elles permettent une plus grande acceptation des produits conçus de matières secondaires.

Afin d'encourager et promouvoir l'utilisation et la valorisation des matières résiduelles issues des industries et de la construction, le gouvernement devrait appuyer davantage le concept d'une bourse des matières secondaires. Dans ce contexte, les rebuts de l'un deviennent les matières de l'autre.

Enfin, il serait essentiel d'assurer qu'il y ait des débouchés, des marchés ou une infrastructure afin de mettre en valeur les matières recyclées. Il n'y a aucun avantage à produire, par exemple, un compost de qualité inférieur sachant qu'il n'y aura aucun preneur.

Enfin, le CPEQ demeure disponible pour répondre à toute question relative à ce mémoire.

Le président,

Michael Cloghesy

◆◆◆ ENTREPRISES MEMBRES ◆◆◆

Au 1er février 2008

Administration portuaire de Montréal

Aéroports de Montréal

Air Liquide Canada inc. *

Alcan inc.

Alcoa première fusion groupe Nord-Est

AMEC Environnement

Aquatech

Bell Canada

Bennett Environnement inc.

Biogénie S.R.D.C. inc.

Biothermica Technologies inc.

Bombardier inc. *

Bombardier Produits Récréatifs inc.

Bowater Produits Forestiers du Canada inc.

Brasserie Labatt ltée *

Bridgestone Firestone

Bristol-Myers Squibb

Cabinet de relations publiques National *

CAE Inc.

Canada Maltage Compagnie ltée *

Canadien National

Canterm Terminaux Canadiens inc.

Centre de transfert technologique en
écologie industrielle

Centre universitaire de formation en
environnement – Univ. de Sherbrooke

Ciment St-Laurent inc.

CH4+3R Inc.

Clean Harbors Québec inc.

Columbia Forest Products

Conestoga-Rovers & associés (Québec)

DDH Environnement ltée.

Desbiens Gestion Conseil

Desjardins Ducharme Stein Monast

Dessau inc.

Dillon Groupe Conseil

Domtar inc.

Doral International

Dow Chemical Canada inc.

Ducova Inc.

EBI Environnement inc.

Eco-Gestenv inc.

École Polytechnique de Montréal

ÉEM inc.

Élévateurs des Trois-Rivières Ltée.

Emballages Smurfit-Stone Canada

Envir-Eau inc.

Enviro-Accès inc.

Environnement E.S.A. inc.

EnviroServices inc.

Falconbridge Ltée *

Fasken Martineau DuMoulin

Fraser Milner Casgrain

Gartner Lee ltée

Gaz Métro *

Gazoduc TQM *

Gedden

Général Motors du Canada ltée

Génivar Société en commandite

Géolab inc.

Gersol construction inc.

Gestion Rétabec inc.

Golder Associés ltée

Gowling Lafleur Henderson, s.r.l.

Grace Canada inc.

Graymont (Qc) inc.

Groupe AXOR inc.

Groupe Biolab

Groupe Pages Jaunes

Groupe Robert transport inc.

GSI Environnement inc.

Heenan Blaikie

Héroux Devtek

Hewitt Équipement ltée

HKDP Communications et affaires
publiques

Horizon Environnement inc.

Hydro-Québec *

IBM Canada ltée *

Impérial Tobacco ltée *

IMTT Québec inc.

Inspec-Sol inc. *

Interstar

Intragaz inc.

Ivaco inc. *

Jacques Whitford Environnement

John Meunier inc.

Johnson & Johnson

Junex inc.

Kemira Water Solution du Canada inc.

Komatsu International (Canada)

Kruger inc.

La compagnie Commonwealth Plywood
ltée

La compagnie Minière Québec Cartier

Lafarge Canada inc. *

Lapointe Rosenstein

Lavery, de Billy

Lavo inc. *

Le Groupe Jean Coutu (PJC) Inc.

Le Groupe S.M. International inc.

Le Groupe Solroc

L'Oréal Canada Inc.

Lundahl Environnement inc.

Martin Camirand Pelletier, S.E.N.C

Matériaux Excell S.E.N.C.

Matériaux Spécialisés Louiseville inc.

McCarthy Tétrault

Merck Frosst Canada & Ltée.

Metro Inc.

Meubles Canadel inc.

Miller Thomson Pouliot – SENC

Mines Virginia inc.

Mission HGE inc.

Mittal Canada inc. *

Molson Canada

MRS & associés

Newalta Corporation

Norambar inc.

Northex Environnement

Nova Pb inc. *

Odotech inc.

Ogilvy Renault

Onyx Industries inc.

Orica Canada Inc.

Ozone, Relations publiques

Petresa Canada inc. Pétro-Canada

Petro-Canada

Pétrolière Impériale *

Pioneer inc.

Pratt & Whitney Canada

Praxair Canada inc.

Premier Horticulture ltée

Prévost Car inc.

Produits de marque Liberté

Produits Shell Canada

Provigo inc.

Quality Management Institute

Quebecor World inc. *

QIT – Fer et Titane inc.

Rebuts Solides Canadiens inc.

Recyclage Aluminium Québec

Robert Daigneault, cabinet d'avocats

Roche Diagnostics

Rolls-Royce Canada ltée

Samson Bélair / Deloitte & Touche

Sanexen inc.

Sanimax inc. *

Sanofi-Aventis

Schering-Plough Canada inc.

Service d'analyse de risque QSAR inc.

Services d'essais Intertek AN Ltée

Shermag inc.

Sico inc. *

Siemens Canada

SNC-Lavalin inc. *

Société des alcools du Québec *

Solmers Inc.

Solutia Canada inc.

Sorinco inc.

Stablex Canada inc.

Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l.

STS Canada inc.

Sucre Lantic ltée

Tecslut inc.

Thellen Environnement inc.

Ultramar ltée

Université du Québec

Valleytank inc.

Waste Management *

(*Membres fondateurs)

Conseil Patronal de l'Environnement du Québec

◆◆◆ ASSOCIATIONS MEMBRES ◆◆◆

Au 1^{er} février 2008

Association canadienne des fabricants de produits chimiques *

Association canadienne du ciment

Association canadienne de l'industrie de la peinture inc. *

Association de l'aluminium du Canada (AAC)

Association des banquiers canadiens, Division du Québec *

Association des brasseurs du Québec

Association des constructeurs de route et grands travaux du Québec

Association des fabricants de meubles du Québec inc.

Association industrielle de l'Est de Montréal *

Association minière du Québec inc. *

Bureau d'assurance du Canada *

Conseil de l'industrie forestière du Québec

Conseil des chaînes des restaurants du Québec

Conseil des entreprises de services environnementaux

Conseil québécois du commerce de détail

La Coop Fédérée

Éco Entreprises Québec

Institut canadien des produits pétroliers *

Regroupement des Industries des Composites du Québec (RICQ)

Réseau Environnement *

(* Membres fondateurs)